

nomme le *Sacré-Cœur* c'est Jésus-Christ aimant les hommes et leur montrant son cœur pour les en convaincre.»

Que faut-il penser, maintenant, des images du Cœur de Jésus séparé du reste de son corps sacré, images placées, par exemple, sur des bannières et des drapeaux ? La réponse est plus délicate, en raison des incidents qui se sont produits récemment, à l'époque de la fête du Sacré-Cœur. Mais le décret que je viens de rappeler permet encore une solution assez facile. On pourrait blâmer cette manière d'exposer l'image du Sacré-Cœur s'il s'agissait vraiment d'une forme de culte publique. Mais est-ce bien le cas ? Sans doute, au point de vue strictement théologique, il serait préférable de présenter d'une façon plus complète le corps du Seigneur et son divin Cœur ; néanmoins, on se trouve plutôt ici en présence d'une manifestation privée d'une dévotion infiniment respectable. Le Cœur du Christ apparaît comme un symbole et comme un symbole qui n'a pas été condamné comme manifestation de la dévotion privée.

DECRETS ET SOLUTIONS

S. C. des Indulgences

Pénitence Sacramentelle

LE Souverain-Pontife autorise les fidèles à gagner les indulgences attachées aux prières de la pénitence sacramentelle.